Vosges du Sud

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Berger

Affiche le T DU TERRITOIRE DE BELFORT ID : 090-200069060-20220909-2022_043-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n°2022-043

Objet : Remplacement des tribunes de l'EISCAE - demande de subvention DETR

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la décision n°089-2021 du 20 décembre 2021 relative aux demandes de subvention DETR 2022 et CAF,

Considérant

• le défaut de structure des tribunes existantes et l'impossibilité de procéder à une réparation,

DECIDE

Article 1er : d'adopter l'opération de remplacement des tribunes télescopiques de la salle EISCAE à Etueffont,

Article 2 : d'approuver le plan de financement qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	sollicité	133 124,40 € HT	30%	39 937,32 €
CAF (+ prêt CAF 40 000 €)	accordé	133 124,40 € HT	22,54%	30 000 €
Autofinancement	Fonds propres	133 124,40 € HT	47,46%	63 187,08 €
Total des financements publics		133 124,40 € HT	100%	

<u>Article 3</u>: de solliciter une aide financière au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2022, pour un montant de 39 937,32 € HT,

Article 4: de réaliser cette opération en 2023,

Article 5 : de signer l'ensemble des documents relatifs à la réalisation de cette opération,

Article 6 : ampliation de cette décision sera adressée à :

• SGC Belfort - Antenne Giromagny

Etueffont, le 9 septembre 2022.

Le Président,

ANDERHUEBER.